



## ANNEXE 1

# Information relative au versement par l'employeur à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations de la taxe due pour l'emploi d'un salarié étranger en France

Articles L311-15 et D311-18-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Cadre réservé à l'administration

N° de demande : \_\_\_\_\_

N° de dossier : \_\_\_\_\_

Date d'arrivée à la DDTEFP : \_\_\_\_\_

### EMPLOYEUR

(veuillez cocher la case correspondante)

#### • Raison sociale

- Artisan, commerçant  
 exploitant agricole  
 autre personne de droit privé  
 personne de droit public

#### • Numéro Siret

\_\_\_\_\_

#### • Adresse de l'établissement de rattachement

\_\_\_\_\_

#### • Adresse du siège social

\_\_\_\_\_

#### • Nom et adresse du représentant légal

\_\_\_\_\_

#### • Si particulier employeur :

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

### SERVICE RESPONSABLE DU PAIEMENT

#### • Nom et adresse

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### • N° de téléphone

\_\_\_\_ \_

#### • N° de télécopie

\_\_\_\_ \_

#### • Courriel

\_\_\_\_\_

### RÉFÉRENCES BANCAIRES

#### • Numéro de compte

\_\_\_\_\_

#### • Code banque

\_\_\_\_ \_

#### • Code guichet

\_\_\_\_ \_

#### • Clé RIB

\_\_\_\_ \_

#### • Nom de l'établissement bancaire

\_\_\_\_\_

#### • Adresse

\_\_\_\_\_

#### • Code IBAN

\_\_\_\_\_

Je soussigné M. Mme (nom, prénom et qualité) \_\_\_\_\_, après avoir pris connaissance des conditions de recrutement de la main-d'œuvre étrangère telles qu'elles figurent aux articles L.5221-1 et s. et R.5221-1 et s. du code du travail, déclare être informé(e) de l'obligation de verser à l'ANAEM la taxe due à l'occasion de l'emploi de M. Mme (nom et prénom) \_\_\_\_\_,

### Le montant de la taxe est égal à :

#### Situation du salarié :

(veuillez cocher la ou les case(s) correspondante(s))

**I. Salarié temporaire (hors saisonnier) et permanent :**

(lors de sa première entrée en France ou lors de sa première admission au séjour en cette qualité)

Contrat de travail d'une durée supérieure à 3 mois et inférieure à 12 mois :

70 €

200 €

300 €

Contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à 12 mois :

900 €

1600 €

**II. Salarié saisonnier**

50 euros par mois de travail, à temps complet ou incomplet, et pour chaque embauche, soit ..... euros

La taxe est due à l'ANAEM au moment de l'embauche.

La prolongation chez le même employeur de la durée du contrat de travail initialement souscrit entraîne, le cas échéant, pour l'employeur bénéficiaire de cette prolongation, le versement d'un complément de la taxe dont le montant correspond à celui applicable à raison de la durée totale du contrat prolongé, diminué de celui de la taxe initialement versé. Dans ce cas, il n'est pas réalisé de prorata.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'employeur

(nom et qualité)